



**SENSO IMMO**

SAS au capital de 8 000 € - RCS Versailles 801 400 359

Siège social : 32 rue du Maréchal Foch, 78110 LE VESINET

Tél : 01.75.93.90.40 - E-mail : [vesinet@laforet.com](mailto:vesinet@laforet.com)

## Ventes – Barème à compter du 25 Août 2017

**Honoraires de transaction** (Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires fixes TTC	Honoraires % TTC
De 0 à 70.000 €	5.000 € TTC	.
De 70.001 à 150.000 €		7% **
De 150.001 à 300.000 €		6% **
De 300.001 à 1.250.000 €		5% **
Au-delà de 1.250.000 €		4% **

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

**\* Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

\*\* Hors frais pris en charge par l'agence

N° TVA intra-communautaire : FR 2380 1400 359 – Titre(s) professionnels : Agent immobilier – Cartes professionnelles n° CPI 7801 2018 031 543 délivrées par le CCI de Paris Ile de France – Activité(s) : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion : CEGC 128 rue de la Boétie 75008 PARIS.

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. (\*) cf votre carte professionnelle.



**SENSO IMMO**

SAS au capital de 8 000 € - RCS Versailles 801 400 359

Siège social : 32 rue du Maréchal Foch, 78110 LE VESINET

Tél : 01.75.93.90.40 - E-mail : [vesinet@laforet.com](mailto:vesinet@laforet.com)

## Locations – Barème à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

### **Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**

12 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur

- **Etat des lieux d'entrée :**

3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur

- **Entremise-négociation :**

2 % TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

### **Honoraires pour les autres baux :**

- **Habitation (Hors résidence principale) :**

12% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire

- **Professionnels :**

14% HT du loyer annuel, soit 16.8% TTC à la charge du locataire

- **Commerciaux :**

12% HT du loyer triennal, soit 14.4% TTC à la charge du locataire.

- **Parking ou Box :**

150 € TTC à la charge du locataire et 150 € TTC à la charge du propriétaire.

## Prestations particulières – Barème à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017

### **Honoraires d'état des lieux : (Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989)**

150 € TTC à la charge du bailleur Appt F1 et F2

180 € TTC à la charge du bailleur Appt F3

200 € TTC à la charge du bailleur Appt F4 – F5 ou maison 2 et 3 pièces

280 € TTC à la charge du bailleur Appt F6 – F7 ou maison 4 pièces

320 € TTC à la charge du bailleur Maisons 5 et 6 pièces

## Gestion locative – Barème à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

### **Honoraires de gestion :**

5.83 % HT du loyer annuel, soit 7 % TTC à la charge du bailleur.

### **Assurance Loyer Impayés :**

2.5 % du loyer charges comprises

N° TVA intra-communautaire : FR 2380 1400 359 – Titre(s) professionnels : Agent immobilier – Cartes professionnelles n° CPI 7801 2018 031 543 délivrées par le CCI de Paris Ile de France – Activité(s) : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion : CEGC 128 rue de la Boétie 75008 PARIS.

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. (\*) cf votre carte professionnelle.